

Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal T 021 905 88 88 F 021 905 88 89 cc@moudon.ch

Moudon, le 15 mars 2023

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon Séance du 14 mars 2023 Présidence : Michel Lohner

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 33/23

Demande d'un crédit de CHF 570'000.- pour les travaux de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au réseau du chauffage à distance (CAD)

- vu le préavis de la Municipalité No 33/23 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à raccorder les bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD),
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 570'000.- TTC, dont à déduire toute subvention et/ou participation de tiers,
- 3. autorise sur le principe la Municipalité à raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance en fonction de l'avancement des travaux,
- prend acte que les frais inhérents au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance feront l'objet de préavis distincts au Conseil communal,
- 5. prend acte que la dépense finale sera portée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, en 25 ans au maximum,
- 6. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de CHF 570'000.- TTC aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Lohner

Nicole Wyler